

VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Accès universel depuis 2023

Pré-requis	Conditions d'admission	Certification visée
Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie professionnelle, peut prétendre à la VAE pour obtenir une certification professionnelle en rapport avec la certification visée	Entretien en ligne ou physique, vérification des pré-requis	un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

OBJECTIFS

Valider en totalité ou en partie : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle

Identifier et mettre à profit ses potentialités et ses possibilités de VAE

- Je veux avoir de meilleures chances de recrutement sur le marché de l'emploi
- Je veux pouvoir revaloriser mon salaire dans mon entreprise par un titre
- J'envisage de quitter mon entreprise et me prépare à un changement de situation
- J'ai besoin d'un diplôme ou d'un titre professionnel pour passer un concours ou entrer en formation
- J'ai besoin d'une reconnaissance professionnelle

Repérer le ou les emploi(s) à exploiter au regard du diplôme, du titre professionnel ou de la certification de qualification

DUREE

De 14 heures à 24 heures maximum - durée est adaptée à l'individu et à son parcours

PROGRAMME

Une réunion d'information (Gratuit) pour prendre TOUS les renseignements nécessaires à votre démarche de VAE.

L'accompagnement dont vous allez bénéficier, prend en compte plusieurs phases, dont 3 obligatoires :

① Accompagnement / Conseil : L'accompagnateur référent vous suit tout au long de votre parcours et vous aide à identifier le diplôme le plus adapté à votre parcours professionnel.

Un appui au choix du diplôme ou de la certification, en adéquation avec votre expérience et aussi une aide à l'étude du financement de l'accompagnement et à la mise en place.

Planification formalisée des actions à mener ; contractualisation de l'accompagnement.

Aide à la rédaction et au montage du dossier de recevabilité (livret 1) pour valider la recevabilité de votre demande. Ce document, envoyé à l'organisme certificateur, retrace votre parcours professionnel accompagné des justificatifs de vos expériences.

② Accompagnement : Une fois la réception de votre recevabilité acceptée, vous commencerez l'accompagnement à proprement dit, recherche du référentiel en lien avec le diplôme ou le titre souhaité. Les séances sont individuelles, vous pourrez détailler avec l'aide du conseiller les différentes activités probantes en rapport avec le référentiel, aide si nécessaire à la rédaction du dossier d'expérience et validation du dossier à présenter au jury.

Nous préparerons ensemble l'oral et/ou mise en situation devant le jury de la VAE. En dernier lieu, définition de la date de dépôt.

③ Jury & Post Jury : Vous défendez votre demande de VAE devant le jury de validation soit par la présentation de votre dossier d'expérience et/ou après une mise en situation professionnelle. Le jury prend sa décision à partir de l'examen du dossier d'expérience suite à cet entretien. Il évalue si l'expérience correspond aux exigences du diplôme ou du titre demandé.

Post jury : vous bénéficiez d'un entretien post-jury après le passage devant le jury, en cas de non-validation ou de validation partielle

MODALITES D'ACCES

Entrées et sorties permanentes

Plusieurs rythmes possibles : en dehors des heures de bureau (tôt le matin, en soirée, en semaine et possibilité le samedi)

Modalités en présentiel ou distanciel

FINANCEMENT

Salariés

CPF de transition

Plan de compétences

Chèque VAE – Conseil Régional Sud PACA

Financement individuel

Entreprises

Plan de développement des compétences (-50 ans salariés)

OPCO

Financement particulier et abonnement Entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Accompagnement tutoré à distance, **individualisé et personnalisé** avec un appui méthodologique dans l'objectif d'aider le bénéficiaire à mieux s'approprier d'une part la démarche VAE. D'autre part, à les familiariser avec les concepts du référentiel, identifier les compétences mises en oeuvre sur le terrain... Le déroulement se fait en alternant des entretiens en audio et visio ou téléphoniques, un suivi régulier par retour e-mail et éventuellement des rencontres en face à face, en présentiel ou en distanciel.

L'accompagnateur VAE : spécialisé dans les prestations d'accompagnement et possède les qualifications et expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement et de la formation et/ou des métiers visés par la formation (expérience de 5 à 10 ans)

MODALITE D'EVALUATION / MODALITES D'EVALUATION

Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs (en présentiel)

Lors des entretiens, l'accompagnateur apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser

▶ **Entretiens individuels** avec le candidat sont organisés pour discuter de son expérience, de ses compétences et de son parcours professionnel pour recueillir des informations qualitatives sur ses acquis

▶ **Analyse des productions écrites** du candidat peut être amené à rédiger des écrits décrivant ses expériences professionnelles, les missions qu'il a réalisées, et les compétences qu'il a développées. Ces documents peuvent être évalués pour démontrer la maîtrise des compétences

▶ **Dossiers de preuves du** candidat qui compile un dossier de preuves (partie intégrante du livret de recevabilité 1) qui atteste de son expérience et de ses compétences (certificats de travail, des projets réalisés, des rapports, des recommandations, etc.)

▶ **Questionnaires ou épreuves écrites** : des questionnaires ou épreuves écrites

Entraînement et/ou mise ne situation pour préparer l'entretien avec le jury

Attestation de suivi – Montage de la demande de recevabilité (**Livret 1**) auprès de l'organisme certificateur et du **dossier d'expérience** auprès du Centre Permanent de Validation (CPV) sur les Alpes-Maritimes ou le certificateur du titre ou diplôme visé.

Indicateurs de résultats

Nombre de candidat accompagné : 1 (2022)

Taux de réussite globale : 100 % délivrance du *titre professionnel Assistant de Direction session déc. 2022*

Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : en cours

Lieux : Cannes 6 boulevard Carnot 06400 CANNES ☎ 04 93 53 55 55
Nice 2 avenue Brown Séquard 06000 NICE ☎ 04 92 98 08 29

Accessibilité :

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation du dispositif d'accueil pour les personnes en situation d'handicap (le cas échéant)

Des référents handicaps sont mobilisés pour accueillir et informer la personne, participer à l'organisation de la prestation, communiquer sur l'accessibilité, assurer le lien avec les partenaires...

☒ **Contact sur Nice** : Yamina ABDA (référente Handicap) formationnice@ecole-esc.com
☎ 04 93 53 55 55

☒ **Contact sur Cannes** : Céline RESPAUT (référente Handicap) formationcannes@ecole-esc.com
☎ 04 92 98 08 29